

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12364

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Remboursements transports: Année scolaire 2016-2017 : 7ème répartition

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges , soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département aide les collèges publics et privés sous contrat en participant aux frais de transport engagés par ces collèges, pour des opérations menées par notre collectivité ou auxquelles elle participe.

La prise en charge financière des transports aux collèges s'effectue au réel pour les opérations dont le Département est à l'initiative et inscrite dans le guide des actions éducatives.

Dans les autres cas où le Département est partenaire, la participation financière est établie sur la base d'un forfait de 120€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL